

SESSION 2022

---

**CAPES  
CONCOURS EXTERNE  
ET CAFEP**

**Section : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

**ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE**

Durée : 5 heures

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

*Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.**

**Tournez la page S.V.P.**

A

## INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPES de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B E	1 1 0 0 E	1 0 2	9 3 1 2

► **Concours externe du CAFEP/CAPES de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B F	1 1 0 0 E	1 0 2	9 3 1 2





## Objectifs d'apprentissage sur lesquels porte l'épreuve :

- *Connaître les grandes tendances d'évolution des inégalités économiques depuis le début du XXe siècle et comprendre que les inégalités économiques et sociales présentent un caractère multiforme et cumulatif.*
- *Savoir interpréter les principaux outils de mesure des inégalités, statique (rapport inter-quantiles, courbe de Lorenz et coefficient de Gini, top 1%) et dynamique (corrélation de revenu parents-enfants).*

### Extrait du programme de la classe de Terminale :

<p><b>Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les grandes tendances d'évolution des inégalités économiques depuis le début du XXe siècle et comprendre que les inégalités économiques et sociales présentent un caractère multiforme et cumulatif.</li> <li>- Savoir interpréter les principaux outils de mesure des inégalités, statique (rapport inter-quantiles, courbe de Lorenz et coefficient de Gini, top 1%) et dynamique (corrélation de revenu parents-enfants).</li> <li>- Comprendre que les différentes formes d'égalité (égalité des droits, des chances ou des situations) permettent de définir ce qui est considéré comme juste selon différentes conceptions de la justice sociale (notamment l'utilitarisme, le libéralisme, l'égalitarisme libéral, l'égalitarisme strict).</li> <li>- Comprendre que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale (fiscalité, protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations) s'exerce sous contrainte de financement et fait l'objet de débats en termes d'efficacité (réduction des inégalités), de légitimité (notamment consentement à l'impôt) et de risque d'effets pervers (désincitations).</li> </ul>
--	---

*Il est demandé au candidat de présenter, à partir des documents qu'il retient, une séquence pédagogique pour une classe de première en mobilisant ses connaissances disciplinaires et en didactique de la discipline. Cette séquence devra intégrer des travaux à réaliser par les élèves et une évaluation des acquisitions attendues.*

### Document 1

La connaissance des inégalités évalue la distance entre les faits et les valeurs des sociétés démocratiques qui ont placé l'égalité fondamentale de tous les individus au fronton de leurs principes. Mais cette mesure est aussi une activité sans fin car les inégalités peuvent être saisies de mille manières en fonction des acteurs et des groupes concernés, et en fonction des ressources et des biens inégalement répartis.

Ainsi peut-on mesurer les inégalités entre les groupes professionnels, les classes sociales, les sexes, les générations, les périodes historiques et les individus eux-mêmes... On peut aussi mesurer les inégalités entre les régions, les pays, les appartenances culturelles... sachant qu'il est possible de croiser toutes ces dimensions entre elles. Quant aux critères sur lesquels s'évaluent les inégalités, ils sont encore plus nombreux : revenus, patrimoines, conditions de vie, santé, éducation, pratiques culturelles, participation politique, chances d'être discriminé, prestige... Si l'on croise ces deux dimensions, les collectifs concernés et les critères choisis, s'ouvre un espace de mesures et de comparaisons en extension continue en fonction de la qualité des outils statistiques et de l'imagination des chercheurs.

Source : François Dubet, *Inégalités et justice sociale*, La Découverte, 2014.

## Document 2

La pauvreté (comme au demeurant la richesse) se définit d'abord en termes économiques. Une telle approche conduit à retenir comme critères non seulement l'insuffisance globale des revenus (à partir de la définition d'un seuil de pauvreté) mais encore leur irrégularité, en liaison avec l'instabilité de la situation professionnelle et la dépendance à l'égard des transferts sociaux et des dispositifs institutionnels qui les organisent. Cependant, même si l'insuffisance des ressources demeure en tout état de cause fondamentale, la pauvreté ne se réduit pas à cette dernière. Une multitude de signes extérieurs de pauvreté concerne l'ensemble des aspects de l'existence individuelle et collective : forte instabilité professionnelle, faiblesse des revenus primaires, dépendance importante à l'égard des revenus de transferts, insuffisance des revenus disponibles par unité de consommation, faiblesse ou même inexistence du patrimoine, difficultés pour accéder à un logement et pour s'y maintenir, logement surpeuplé ou inconfortable, morbidité et mortalité élevées du fait notamment de la durée et de la pénibilité du travail, faible niveau de formation générale et professionnelle, peu de loisirs, ouverture limitée à la culture « savante », relations sociales peu diversifiées, éloignement de la vie politique, marginalisation par rapport aux institutions politiques et aux médias, forte dépendance vis-à-vis des institutions judiciaires.

En définitive, la pauvreté ne se limite pas au *défaut d'avoir* (expropriation des moyens de production et de consommation, revenus insuffisants ou irréguliers, absence de réserve et de patrimoine). C'est aussi et peut-être plus fondamentalement le *défaut de pouvoir* : absence de maîtrise sur les conditions matérielles et institutionnelles de sa situation, précarité (faible capacité à faire face aux aléas de l'existence) et dépendance institutionnelle (notamment à l'égard des organismes de protection sociale) qui en résultent, fragilité des réseaux de socialisation (milieu professionnel, voisinage, association), souvent limités à la famille, absence de capacité politique (de capacité conflictuelle, de capacité à transformer sa propre situation par la lutte collective ou les médiations organisationnelles ou institutionnelles). La pauvreté, c'est enfin le *défaut de savoir* : non seulement la disqualification scolaire, le défaut de capital scolaire (l'absence de titres scolaires) et culturel (l'extranéité à la culture « savante »), mais plus fondamentalement encore la faible capacité à symboliser, à se construire une représentation cohérente du monde, à s'y repérer et à s'y orienter de manière à pouvoir le transformer à son avantage.

Si en définitive la pauvreté est multidimensionnelle, c'est qu'elle relève d'un processus cumulatif. Nous la définirons précisément par l'accumulation de handicaps (de défauts ou de déficits) résultant d'inégalités tendant à se renforcer réciproquement.

Ainsi, des situations défavorables au sein des rapports de production, se traduisant par des travaux déqualifiés ou des emplois instables, s'accompagnent presque toujours de faibles rémunérations et d'un faible niveau de vie ; elles valent à ceux qui les exercent une morbidité et une mortalité supérieures à la moyenne ; ceux-ci n'accèdent de surcroît que difficilement à de bonnes conditions de logement ; ils n'ont pratiquement aucune chance de bénéficier d'une promotion par le biais de la formation professionnelle continue ; et leurs loisirs se réduiront de même à peu de chose. Dans ces conditions, la scolarité de leurs enfants est hypothéquée dès le départ ; ils se trouvent privés des conditions matérielles, relationnelles, même affectives qui seules permettent la construction d'un projet de vie ; et ils ont toute (mal)chance de se retrouver dans la même situation que celle de leurs parents. En un mot, le handicap appelle le handicap : celui qui subit les effets des inégalités sociales sous un angle déterminé risque fort de les subir sous d'autres angles. Au terme de cette accumulation de handicaps se profile l'éviction des modes de vie considérés comme normaux dans notre société, qui marque le degré extrême de la pauvreté.

Source : Alain Bihr, Roland Pfefferkorn, *Le système des inégalités*, La Découverte, 2008.

### Document 3

*Indicateurs de concentration.* – L'indice le plus couramment utilisé pour mesurer la concentration des ressources monétaires est le coefficient de Gini (du nom du statisticien italien Corrado Gini, 1884-1965). Par un chiffre compris entre 0 (distribution parfaitement égalitaire, c'est-à-dire où chaque ménage possède la même proportion de la variable calculée) et 1 (distribution parfaitement inégalitaire où un ménage possède 100 % de la variable calculée), il trace la courbe de Lorenz, du nom de l'économiste américain Max O. Lorenz (1876-1959). Celle-ci est la représentation graphique de la fonction qui mesure le degré de concentration d'une variable dans une population. Elle associe, en abscisse, les effectifs cumulés de la population (en %) et, en ordonnée, les effectifs cumulés croissants de la variable dont on étudie la distribution (en %). La bissectrice représente la distribution parfaitement égalitaire et, plus la concentration réelle s'en éloigne, plus la distribution de la variable est inégalitaire. L'indice de Gini est calculé à partir de la multiplication par 2 de la surface de concentration, c'est-à-dire de l'aire située entre la bissectrice et la courbe de répartition de la variable. L'indice de Gini est abstrait : il synthétise en un seul chiffre le niveau global d'inégalités observable dans une société. Il peut donc donner lieu à des comparaisons entre les sociétés et entre une même société à différentes périodes. Le défaut principal des indicateurs synthétiques comme le coefficient de Gini est de ne pas permettre de saisir les rapports sociaux à l'intérieur de la population étudiée. Il est en outre difficile de comprendre intuitivement le niveau d'inégalités d'un pays à partir d'un seul chiffre. Pour remédier à ces problèmes, il existe des indicateurs de dispersion des ressources monétaires.

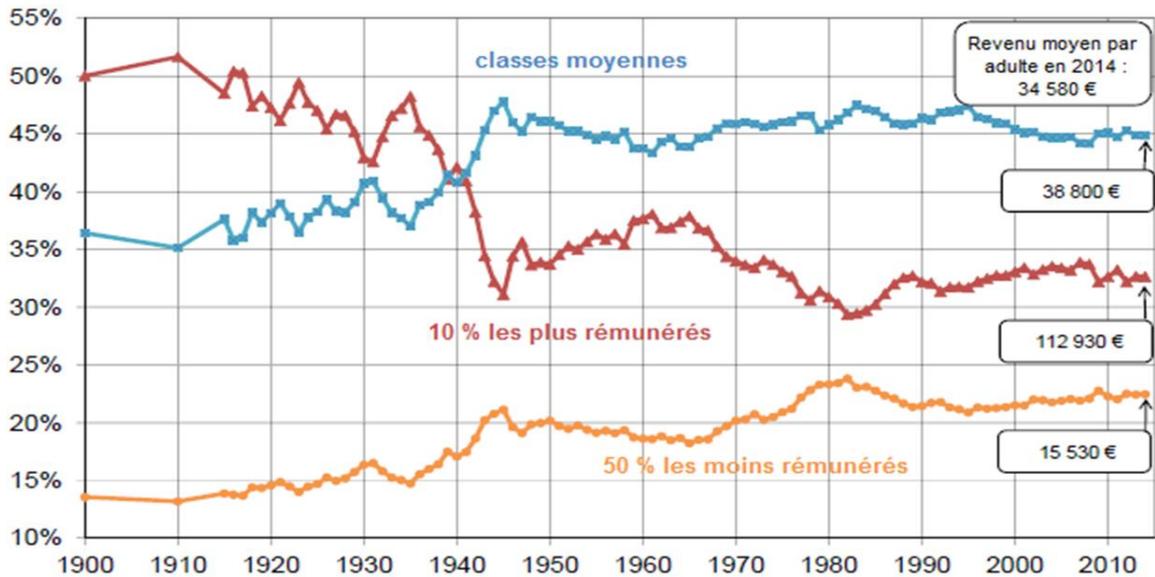
*Indicateurs de dispersion.* – La dispersion désigne l'écart entre les valeurs extrêmes d'une variable ou l'écart entre ces valeurs extrêmes et la médiane (valeur qui sépare la population observée en deux parties d'égal effectif). Pour élaborer des indicateurs de dispersion, on découpe la population d'une société donnée en tranches, désignées par le terme « fractiles ». Celles-ci sont des proportions de la population (quintiles pour désigner des tranches de 20 % ; quartiles pour désigner des tranches de 25 % ; déciles pour désigner des tranches de 10 % ; centiles pour désigner des tranches de 1 % ; millimes pour désigner des tranches de 0,1 %, etc.). Elles sont hiérarchisées : pour une distribution de salaires par exemple, le premier décile (D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ; le cinquième décile (D5) est la médiane et le dernier décile (D9) le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des mêmes salaires. Grâce à cette décomposition, on mesure des rapports interdéciles qui correspondent au multiplicateur qu'il faut appliquer pour que le plafond de la partie la plus pauvre atteigne le plancher de la partie la plus riche (D9/D1 ou P90/P10). On peut aussi utiliser le niveau moyen de revenu à l'intérieur de chacun de ces déciles pour calculer le rapport du revenu moyen du décile le plus riche à celui du plus pauvre (D10/D1), ou bien la part de la richesse et des revenus détenue par une certaine tranche : le millime, le centile, le décile (en général supérieur).

L'intérêt du rapport interdécile est d'être décomposable entre l'écart des valeurs supérieures à la médiane (D9/D5) et l'écart des valeurs qui lui sont inférieures (D5/D1). La médiane est souvent préférée à la moyenne, qui « tire » vers le haut les revenus du membre « moyen » parce qu'elle prend en compte les hauts revenus qui sont très éloignés des niveaux de revenu les plus courants. L'écart des salaires nets médians et moyens est parlant, même... Ces décompositions permettent d'apporter des éléments de description des rapports sociaux à l'œuvre dans une société, en même temps que d'indiquer une évolution dans la capacité redistributive de l'intervention publique envers les plus défavorisés.

Source : Nicolas Duvoux, *Les inégalités sociales*, Que sais-je ?, 2017.

**Document 4**

**Le partage du revenu national en France (1900-2014)**



Source : d'après Garbinti Bertrand, Goupille-Lebret Jonathan, Piketty Thomas, « Inégalités de revenu en France, 1900-2014 : Enseignements des Comptes Nationaux Distributifs (DINA) », Document de travail n°677, Banque de France, 2018.

**Document 5**

**Part des revenus des 1 % ayant les plus hauts revenus en France, 1900-2014**



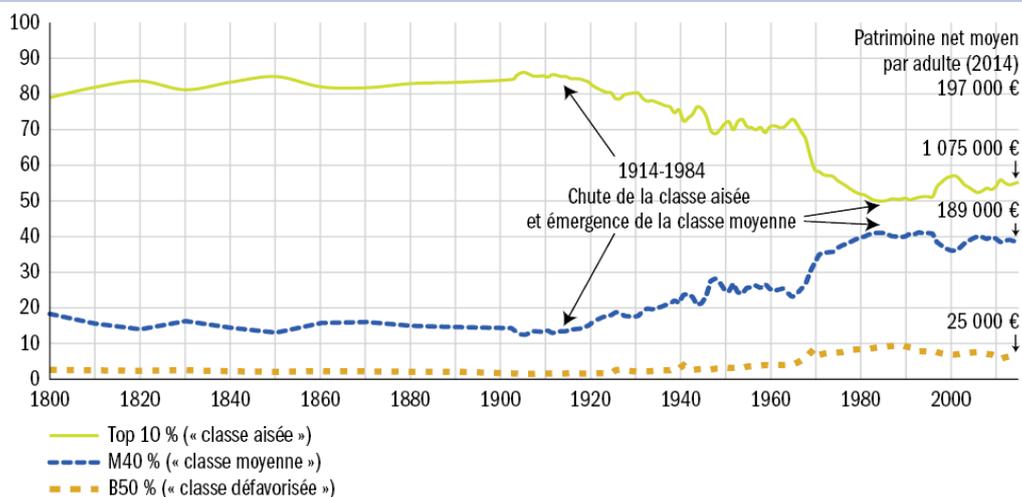
Note : distribution du revenu national avant impôts (et avant taxes et transferts, à l'exception des retraites et allocations chômage) parmi les adultes. Série « equal-split » (revenus des couples mariés ou pacés divisés par deux).  
 Note de lecture : la part des revenus des 1 % dont les revenus sont les plus élevés passe de 22 % en 1900 à 7 % en 1983 puis à 11 % en 2014. En 2014, le revenu national moyen par adulte est de 34 580 €, et de 374 200 € parmi les 1 % ayant les plus hauts revenus.  
 Source : données et graphique extraits de Garbinti et al. (2017).

Source : Bertrand Garbinti et Jonathan Goupille-Lebret, dans « Inégalités de revenu et de richesse en France : évolutions et liens sur longue période », Économie et Statistique, INSEE, 2019.

## Document 6

### Concentration du patrimoine en France, 1800-2014

(axe des abscisses : années ; axe des ordonnées : part du patrimoine net détenue en % du patrimoine total)



Source : Garbinti Bertrand, Goupille-Lebret Jonathan, « Inégalités de patrimoine en France : quelles évolutions de 1800 à 2014 ? », Rue de la Banque n°66, Banque de France, 2018.

## Document 7

### Distribution et moyenne des niveaux de vie avant redistribution (en euros 2018 constants)

Déciles de niveaux de vie avant redistribution	2003	2006	2009	2012	2015	2018
1er décile (D1)	8 270	8 550	8 660	7 810	7 600	7 650
2ème décile (D2)	12 240	12 550	12 970	12 510	12 690	12 860
3ème décile (D3)	15 370	15 800	16 390	16 130	16 410	16 740
4ème décile (D4)	18 300	18 780	19 450	19 310	19 540	19 990
Médiane (D5)	21 050	21 630	22 480	22 350	22 600	23 130
6ème décile (D6)	24 120	24 760	25 730	25 710	25 840	26 600
7ème décile (D7)	28 080	28 630	29 760	29 790	29 920	30 620
8ème décile (D8)	33 470	34 010	35 560	35 590	35 800	36 410
9ème décile (D9)	43 520	44 870	46 240	46 830	46 440	47 910
<b>Moyenne</b>	<b>24 940</b>	<b>25 800</b>	<b>26 660</b>	<b>26 950</b>	<b>26 670</b>	<b>27 580</b>
<b>Rapport interdécile (D9/D1) (3)</b>	<b>5,26</b>	<b>5,25</b>	<b>5,34</b>	<b>6,00</b>	<b>6,11</b>	<b>6,26</b>

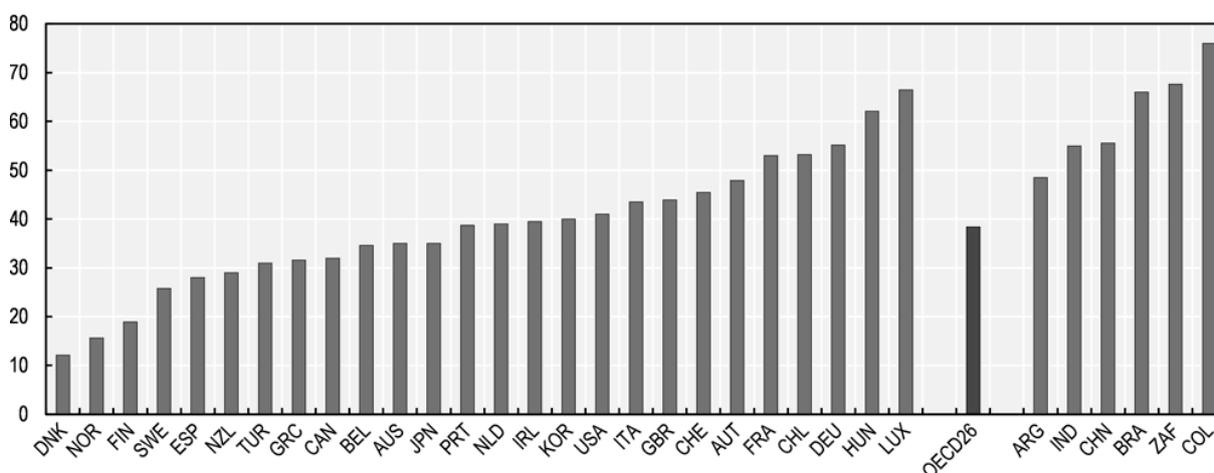
Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : d'après Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 2003 et 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2018.

## Document 8

La mesure de la mobilité (ou, plus précisément, son opposé, c'est-à-dire la persistance) intergénérationnelle des revenus d'activité la plus utilisée est l'élasticité des revenus d'une génération à l'autre, qui explique le degré de rapprochement entre la situation économique d'un enfant et celle de ses parents. Cette mesure peut être interprétée comme suit : si l'élasticité est égale à zéro, les revenus d'activité d'un enfant à l'âge adulte sont sans rapport aucun avec la situation des parents et la mobilité relative des revenus est au plus haut niveau. Inversement, si l'élasticité est de 100 %, tous les revenus d'activité sont déterminés par ceux du père et la mobilité est au plus bas niveau. La persistance intergénérationnelle des revenus dans les pays de l'OCDE varie d'une élasticité de 12 % à 76 %.

Coefficient de régression en %



[Calculs de l'OCDE à partir de différentes sources]

Note : la hauteur de chaque barre correspond à la meilleure estimation ponctuelle de l'élasticité intergénérationnelle des revenus d'activité. Une valeur supérieure indique une plus grande persistance des revenus d'une génération à l'autre, et donc une plus faible mobilité intergénérationnelle. L'estimation pour le Luxembourg n'est pas strictement comparable avec celles d'autres pays de l'OCDE en raison de son schéma migratoire particulier, à savoir 46 % d'individus nés dans un autre pays en 2015, contre 13 % en moyenne dans l'OCDE (OCDE, 2017b). Un grand nombre de ces personnes n'ont pas grandi ni fait des études au Luxembourg.

Source : « L'ascenseur social est-il en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale? »,  
OCDE, 2019.